

AU FIL DE LOBBES

FEVRIER
2022



www.lobbes.be

commune@lobbes.be

 [commune-de-lobbes](https://www.facebook.com/commune-de-lobbes)



VOS CONTACTS

LES SERVICES COMMUNAUX

Accueil	commune@lobbes.be	071 59 00 23
Etat civil	etatscivil@lobbes.be	071 59 77 34
Population	population@lobbes.be	071 59 77 32
Urbanisme	urbanisme@lobbes.be	071 59 77 35
Travaux	travaux@lobbes.be	071 59 77 36
Mobilité	mobilite@lobbes.be	071 59 77 75
Logement	logement@lobbes.be	071 96 06 94
Energie	energie@lobbes.be	071 59 77 78
Environnement	environnement@lobbes.be	071 59 77 79
Accueil Temps Libre	atl@lobbes.be	071 59 31 18
Plan de Cohésion Sociale	pcs@lobbes.be	071 59 31 18

Pour la santé de tous, les services reçoivent exclusivement sur rendez-vous.

LE COLLÈGE COMMUNAL

BOURGMESTRE



Lucien BAUDUIN 0499 18 49 90 lucien.bauduin@yahoo.fr
Etat civil - Population - Culture - Cultes - Laïcité - Transition numérique - Supracommunalité -
Plan de Cohésion sociale
PERMANENCE LE MERCREDI de 17h à 19h et sur rendez-vous

ECHEVINS



Agnès MOREAU 0471 80 54 73 moreauagnes@hotmail.com
Mobilité - Environnement - Propreté - Espaces verts - Sentiers - Tourisme - Patrimoine



Michel TEMMERMAN 0498 54 86 27 michel.temmerman@gmail.com
Travaux - Urbanisme - Aménagement du territoire - Cimetières



Marie-Paule LABRIQUE 0478 99 86 11 labrique.m@gmail.com
Enseignement - Petite enfance - ATL - Transition - Energie - Commerces - Economie -
Emploi - Santé



Luc ANUS 0472 81 13 77 luc-lobbes@hotmail.be
Agriculture - Bien-être animal - Fêtes - Jeunesse - Sports

PRESIDENT DE CPAS



Francis DAMANET 0495 16 98 24 francis.damanet@hotmail.com
Finances - Aînés - Logement

EDITORIAL

SOMMAIRE

Contacts

2

Editorial

3

Conseil communal

4

Infos communales

5

Lobbies la Savante

7

Agenda

8

Avant toute chose, je voudrais nous excuser, sans chercher de faux-fuyant, de l'arrivée tardive de votre Journal communal du mois de Janvier dernier dans votre boîte aux lettres.

En effet, au-delà des difficultés liées à la recrudescence de la pandémie et des congés de fin d'année, j'ai mis un peu plus de temps pour communiquer le feu vert à l'imprimeur et ses équipes.

Vous m'en voyez désolé et nous tenterons de remettre l'ouvrage sur le métier afin que votre Journal vous parvienne comme à notre habitude dans les premiers jours du mois.

Seul point positif à cette petite mésaventure, le nombre inouï de réclamations reçues qui nous confortent dans l'idée que votre Journal est un outil utile, attendu et apprécié.

J'en profite donc aussi pour saluer toutes les équipes qui travaillent dans l'ombre à la rédaction et à la collecte des informations.

Comme de coutume désormais ces derniers mois, Février s'ouvre avec son lot de nouvelles mesures sanitaires.

Même si la lassitude, voire l'énervement peuvent nous gagner, il convient de rester, plus que jamais, solidaires et attentifs. Les jours meilleurs sont devant nous. Aux artistes, musiciens, gilles, paysans et accompagnants, je souhaite exprimer toute ma solidarité face aux décisions prises par le Comité de concertation du 21 janvier, lesquelles précisent notamment les conditions dans lesquelles nos festivités pourront ou non s'organiser.

Hélas, les normes imposées actuellement nous interdisent, pour des raisons humaines et pragmatiques, toute organisation de type carnavalesque. Le cœur de notre cité ne battra pas cette année encore au rythme des tambours. Par contre, notre vie quotidienne risque d'être marquée aux couleurs du baromètre fédéral pour quelques mois. Gageons que ces mesures seront allégées à mesure que les conditions sanitaires s'amélioreront et que nous pourrons à nouveau partager des moments de fêtes populaires !

Février est aussi marqué par la tradition de la chandeleur que beaucoup ont sans doute pu célébrer ce début de mois. On dit que les crêpes, par leurs formes rondes et dorées, rappellent le disque solaire de la mythologie égyptienne, annonçant déjà le retour du printemps après l'hiver sombre et froid ...

Février rime également avec Amour puisqu'à l'occasion de la fête des amoureux, mots doux et cadeaux sont échangés ; les roses rouges, emblèmes de la passion, sont offertes.

Alors, avec ou sans Valentin.e.s, partagez un peu, beaucoup, passionnément, d'Amour ! Je n'ai ni la recette des crêpes divines, ni celle de l'amour absolu.

Mais, permettez-moi quand même de vous livrer une petite recette personnelle pour passer un mois de Février tout en harmonie : beaucoup de passions, d'émotions, de chansons et, surtout, beaucoup d'Amour.

C'est tout ce que je vous souhaite à tou.te.s,

A très bientôt,

Votre dévoué,



CONSEIL COMMUNAL

PRÉSENTATION DE VOTRE NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Quel est votre parcours ?

J'ai débuté ma carrière dans les pouvoirs locaux en 2006. Je travaillais pour un Député européen qui avait également des fonctions de Bourgmestre et j'ai eu la chance d'être formée par un secrétaire communal de grande qualité.

J'ai pu acquérir de l'expérience, notamment au sein du pouvoir provincial, et j'étais attachée-juriste au Service public de Wallonie (SPW), avant ma prestation de serment de ce 27 janvier devant le Conseil communal.

Juriste, donc, de formation, j'ai pu parfaire mes connaissances au travers d'un master en administration publique.

Être nommée au poste de premier fonctionnaire communal n'est certainement pas anodin. C'est une lourde responsabilité que je mesure pleinement pour avoir déjà assuré des fonctions analogues durant plusieurs années.

Enfin, Lobbaine depuis un peu moins de deux années, je n'ai pas de plus beau défi que celui de désormais travailler au développement de ma commune en collaboration avec les équipes communales mais, également, en continuant à développer, en toute confiance, les projets de la majorité.

Quelles sont les missions du Directeur général communal ?

Nos missions sont encadrées de manière décrétales. Une importante réforme, portée par le décret du 18 avril 2013 et par ses arrêtés d'exécution du 11 juillet 2013, a permis de renforcer notre rôle de chef du personnel. En effet, nous sommes notamment chargés :

- d'arrêter le projet d'évaluation des agents ;
 - de mettre sur pied et d'assurer le suivi du système de contrôle interne du fonctionnement des services communaux ;
 - de mettre en œuvre et d'évaluer la politique de gestion des ressources humaines, de diriger et de coordonner, sous le contrôle du Collège communal, les services communaux ;
 - de participer, avec voix délibérative, aux jurys d'examen.
- Au-delà de l'aspect managérial, nous avons un rôle tout à fait particulier en termes de gestion des actions communales.

Les autorités politiques communiquent, en début de mandat, leurs volontés d'avancer dans des thématiques qui leur sont propres.

Le Directeur général, appuyé de son Comité de direction et des équipes communales, met en application ces volontés au travers du Programme stratégique transversal (PST).

Si je devais résumer le rôle du Directeur général en quelques mots, je dirais qu'il est le lien entre l'administration et le politique mais, également, entre le politique et l'administration.

Il est également le conseiller juridique du Collège communal : il a vocation à encadrer les décisions qui doivent ainsi être prises.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 2021

La dotation communale à la Zone de secours Hainaut-Est est approuvée à l'unanimité pour un montant 146.408€ en 2022.

Le rapport sur l'Administration (année 2020), synthèse de la politique générale et financière de la Commune, est présenté.

Le Conseil approuve par 9 voix POUR et 3 abstentions le budget communal de l'exercice 2022 et la constitution d'un fonds de réserve extraordinaire, contenant le solde des voies et moyens des projets non réalisés en 2021, est approuvée à l'unanimité.

Le Conseil est informé de l'approbation par la tutelle de la modification budgétaire n° 2 au service ordinaire de l'exercice 2021 du CPAS, tout comme de la récupération d'un fonds de réserve ordinaire disponible pour un montant de 50 000€.

La convention conclue entre la Commune et le CPAS pour développer une offre de transport vers les lieux de vaccination au bénéfice des personnes fragilisées et/ou isolées est évoquée.

Le Conseil valide ensuite, à l'unanimité, les conventions de financement de « Télésambre » via des cotisations communales (0,50€ par habitant) et de participation solidaire au service « Allô Santé » ; service qui assure la coordination de la garde médico-sociale.

Le Conseil se prononce favorablement pour l'octroi d'une allocation de fin d'année aux membres du personnel communal non enseignant et aux membres du Collège communal qui la proméritent.

Le Conseil se dit également favorable à l'octroi d'une prime communale à l'acquisition d'un système à composter et pour l'adhésion de la commune à la démarche « Zéro Déchet » 2022.

Le Conseil conclut en validant deux conventions de stages type avec des établissements scolaires de l'enseignement supérieur. Celles-ci faciliteront la venue d'étudiants en stage dans nos services.

INFOS COMMUNALES

CONCOURS DU "PLUS BEAU SAPIN DE NOËL MINIATURE"



Pour les fêtes de fin d'année, le Plan de Cohésion sociale organisait un concours sur le thème du « **Plus beau sapin de Noël miniature** ».

Pour cette 1ère édition, nous avons reçu 15 créations plus belles les unes que les autres. Plusieurs prix ont été remis aux participants.



Les gagnants sont **Anne Bury** (prix du plus beau sapin/ catégorie adulte), **Malonne Marneffe** (prix du plus beau sapin/catégorie enfant), **Charlotte Mahaut** (prix du sapin le plus original) et **Raphael Badan** (prix du coup coeur du jury)



Toutes nos félicitations et nos remerciements pour vos créations

INFOS COMMUNALES

N'ATTENDEZ PAS LE PRINTEMPS POUR TAILLER VOS ARBRES ET HAIES

Afin de préserver la faune, la taille des arbres et haies ne peut pas se faire entre le 1er avril et le 15 août.



Pour ne pas être pris au dépourvu, organisez la taille de vos arbres et haies dès maintenant et, surtout, avant le retour du printemps.

Pourquoi ?

C'est le meilleur moment de l'année car :

- la **végétation est au repos**. Vous ne risquez donc pas de mettre en péril la vie de votre arbre ou de votre haie. Attention, évitez la taille en période de gel ;
- vous ne perturberez pas la **reproduction des animaux** ;
- vous n'abimerez pas les arbres dont les **fleurs ou les fruits** seraient sortis.

La taille des arbres et haies est particulièrement importante pour garantir la sécurité et la visibilité des usagers sur l'espace public.



Vous n'avez pas encore planté votre arbre/haie ?

C'est encore possible jusqu'à la fin de l'hiver. Dans ce cas, pour éviter les problèmes futurs, pensez à bien respecter les distances de plantation ; à savoir :

- 2m à partir de la limite de votre propriété pour les arbres qui font/feront plus de 2m de hauteur ;
- 0,5m à partir de la limite de votre propriété pour les arbres, arbustes et haies qui font/feront moins de 2m de hauteur.

Une subvention à la plantation est également accessible sous certaines conditions.



Des questions ?

Contactez le service Environnement :

environnement@lobbes.be
071 59 77 79



DISTRIBUTION DE SACS POUBELLES

Dates de distribution par village

Date	Heure	Lieu
Me 09/03	13h30 - 16h30	Lobbes Ecole des Bonniers
Me 16/03	13h30 - 15h	Mont-sainte-Geneviève Salle des fêtes
Me 23/03	13h30 - 15h	Bienne-lez-Happart Maison de village
Me 30/03	13h30 - 15h	Sars-la-Buissière Salle des fêtes

Dates de distribution à l'Administration communale

Date	Heure	Lieu
Ma 08/03	16h30 - 18h30	Maison Communale rue du Pont 1
Sa 19/03	10h - 12h	Maison Communale rue du Pont 1

Vu la situation sanitaire, nous vous demandons de privilégier les distributions organisées au plus proche de chez vous.

N'oubliez pas de vous munir :

- du document bleu reçu avec votre avertissement-extrait de rôle ;
- d'un masque.

LOBBES LA SAVANTE

LES MAGYARS ASSIÈGENT LA COLLÉGIALE

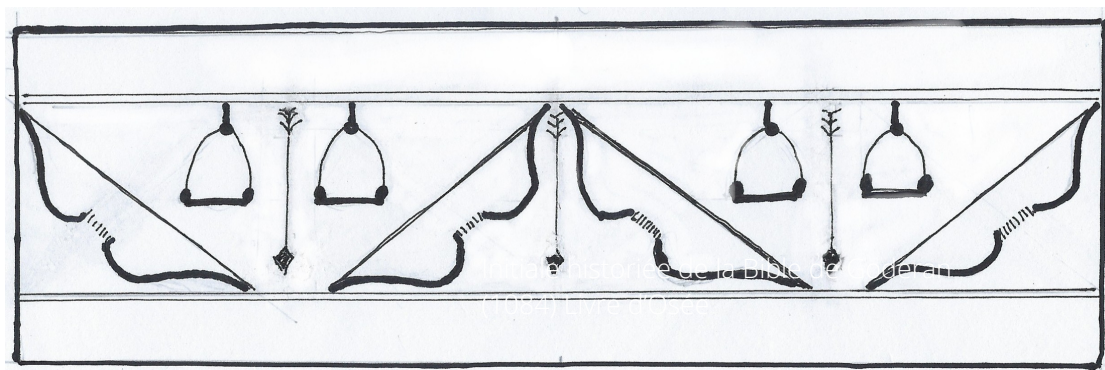
En 955, les Magyars arrivent en force dans la Lorraine. Après avoir ravagé la Hesbaye, ils approchent de l'abbaye de Lobbes. Excellents archers et cavaliers, ils terrorisent la population. Pourtant, Baldéric, notre abbé tente la diplomatie. Avec une bourse de deux cent pièces d'or, frère Hubert espère faire un pacte avec ces pillards. C'est en vain ! A Thuin, le comte Régnier ne veut pas protéger les Lobbains.

Alors, moines et villageois fortifient les alentours de la Collégiale.

Au matin du deux avril, les cavaliers Hongrois arrivent de tous les côtés. Vite, autour de la Collégiale, les moines rejoignent les pauvres manants. Du haut des remparts, les défenseurs voient en contrebas, deux vieux moines égorgés mais aussi les pillages et les incendies. Les Magyars veulent trouver le trésor de Lobbes : soit toute la fortune de l'abbaye. Là-haut, sur la colline, l'église forteresse attire ces guerriers. Les flèches s'abattent partout. Les premières victimes tombent. Tous luttent avec courage. On n'épargne aucun trait ou projectile. Mais les forces sont inégales. Voilà que l'ennemi fait irruption sur les remparts de Lobbes. Est-ce la fin ? Est-ce la mort pour tous ? Est-ce la disparition de Lobbes ?

Pensant leur mort proche, tous les Lobbains prient Dieu, Saint Ursmer et Saint Ermin. En face, Arpad, le chef des cavaliers, observe la conquête. Soudain, deux colombes sortent de la crypte. Ces timides volatiles font trois fois le tour des assiégeants. Cette absence de frayeur inquiète Arpad. Serait-ce un signe ?

Etriers, arcs et flèches font la force des Magyars. Nous retrouvons ces trois éléments dans cette frise.



CRAL : Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Lobbes
site internet : www.cral-lobbes.be
info : Cral.lobbes@gmail.com



Jeunes Magyars, en souvenir de 955.

A cet instant, une trombe d'eau, une pluie épouvantable s'abat partout. Branches, terre, cailloux et ... soldats roulent jusque la Sambre. Les cordes des arcs se détendent. Les guerriers sont désarmés. Terrorisés, ils fuient au grand galop, cramponnés sur leurs petits chevaux. Les chefs usent de leurs grands fouets pour chasser les traînants.

La Collégiale est intacte. Les Lobbains ont fait preuve de bravoure et de piété. Notre village est libéré.

Texte, photo et illustration : Jean Meurant
Président du CRAL

AGENDA

Attention : A l'heure de boucler cette édition, les mesures sanitaires sont susceptibles d'avoir été modifiées par les autorités suivant l'évolution de la pandémie. Si vous êtes intéressés par l'une de ces manifestations, nous vous invitons à prendre contact avec l'organisateur ou l'Administration communale.

Activité	Date/heure	Lieu	Infos
Cercle des naturalistes de Belgique Evolution fluviale, paléobotanique, paléogéologie, etc. Observations, descriptions et explications à l'ancienne carrière Lagage	12 février 09 h 00	RV sous le viaduc de Thuin <u>en rive gauche de Sambre</u>	Guide : Thierry Mortier 071 59 37 69
Cercle des naturalistes de Belgique Prospection et observation des grenouilles, crapauds, tritons, etc.	19 février 19 h 30	RV devant l'athénée de Thuin Drève des Alliés à Thuin	Guide : Xavier Legrain 071 59 37 69 - 0498 26 82 23

L'Administration communale de Lobbes recrute des étudiant(e)s

Animateurs/animateuses breveté(e)s et aides animateurs/animateuses
âgé(e)s de 16 ans accomplis pour encadrer les enfants durant son

Centre de vacances

DU 04 AU 29 JUILLET 2022 À LOBBES



**Faites parvenir votre lettre de motivation
+ une copie du brevet pour les animateur(trice)s**

Par courrier: Commune de Lobbes à l'attention de Monsieur Lucien BAUDUIN, Bourgmestre
1, rue du Pont - 6540 LOBBES
Par voie électronique: ressourceshumaines@lobbes.be

Candidature à envoyer pour le 25 mars 2022 au plus tard

Les candidat(e)s intéressé(e)s seront rencontré(e)s pendant les vacances de Pâques

Informations et renseignements auprès d'Olivier
au 0471/0139.33 ou centredovacances@lobbes.be



Pour les activités sportives et loisirs récurrentes, vous pouvez trouver tous les renseignements relatifs aux horaires, contacts téléphoniques et lieux sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

<http://www.lobbes.be/vie-pratique/activites-sportives-et-loisirs.html>

Ou en cliquant sur ce logo qui se trouve tout en bas de la page d'accueil du site internet de la commune :



Vous souhaitez publier un article?

Envoyez votre texte/support pour le 10 du mois à l'adresse mail : webmaster@lobbes.be - 071/59 00 23

Editeur responsable : M. Lucien BAUDUIN - Bourgmestre de et à rue du Pont 1, 6540 Lobbes